

**OFFRE VOLONTAIRE DE RACHAT
SUIVIE DU RETRAIT
DU MARCHE LIBRE DE NYSE EURONEXT PARIS**

Visant les actions de la société



Initiée par la société

Eni G&P France B.V.

Filiale à 100% de la société



Présentée par



Prix de l'offre : 71,99 euros par action

Durée de l'offre : 25 jours de négociation

TABLE DES MATIERES

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ALTERGAZ S.A.

1.1 Renseignements concernant la Société

1.1.1 Informations générales

1.1.2 Actions gratuites attribuées à certains employés de la Société

1.2 Activité de la Société

1.3 Informations financières sélectionnées : comptes audités de la Société au 31 décembre 2010

1.3.1 Informations financières clés

1.3.2 Bilan

1.3.3 Compte de résultat

1.4 Composition du conseil d'administration

1.5 Développements récents

II. PRESENTATION DE L'OFFRE

2.1 Contexte de l'Offre

2.2 Caractéristiques de l'Offre

2.2.1 Termes de l'Offre

2.2.2 Calendrier indicatif de l'Offre

2.2.3 Restrictions concernant l'Offre hors de France

III. PRIX DE L'OFFRE

3.1 Méthode de valorisation

3.2 Documents relatifs à l'Offre

IV. INFORMATIONS SUR L'INITIATEUR

4.1 Informations sélectionnées concernant Eni S.p.A.

4.2 Informations sur l'activité d'Eni S.p.A.

4.3 Informations sur l'activité d'Eni France au sein du groupe Eni

4.4 Objectifs et intentions de l'Initiateur

4.5 Retrait de la cote

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ALTERGAZ S.A.

1.1 Renseignements concernant la Société

1.1.1 Informations générales

Altergaz S.A. (« **Altergaz** » ou la « **Société** ») est une société anonyme au capital de 27.937.600 euros divisé en 4.276.800 actions d'une valeur nominale de 7 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège social se situe 24, rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, France, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 225 692.

Les actions formant le capital d'Altergaz sont admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0010047928.

A la date du présent document d'information, la société Eni G&P France B.V. (« **Eni France** » ou l'« **Initiateur** ») détient 98,09% du capital et 99,82% des droits de vote de la Société. Eni France est une société de droit néerlandais, filiale à 100% de la société Eni International B.V.

A la date du présent document d'information, la structure actionnariale d'Altergaz est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital
Eni G&P France B.V.	4.195.294	98,09 %
Autres actionnaires minoritaires	81.506	1,91%
TOTAL	4.276.800	100%

1.1.2 Actions gratuites attribuées à certains employés de la Société

Sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Altergaz en date du 23 juin 2006, le conseil d'administration de la Société a décidé, les 12 octobre 2006 et 30 octobre 2008, d'attribuer des actions gratuites d'Altergaz (les « **Actions Gratuites** ») au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux d'Altergaz (les « **Attributaires** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les Actions Gratuites sont soumises à une période d'acquisition fixée à 2 ans à compter de leur date d'attribution, ainsi qu'à une période de conservation fixée par le conseil d'administration de la Société à 2 ans à compter de leur attribution définitive, au cours desquelles ces Actions Gratuites ne peuvent être vendues ou transférées.

A la date du présent document d'information, 6.500 Actions Gratuites ont été attribuées définitivement aux Attributaires.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des attributions d'Actions Gratuites effectuées par la Société à la date du présent document d'information :

Date d'attribution	Nombre d'Actions Gratuites attribuées	Fin de période d'acquisition	Fin de la période de conservation	Nombre total d'Actions Gratuites attribuées définitivement	Nombre total d'Actions Gratuites restant à attribuer définitivement
12 octobre 2006	5.000	12 octobre 2008	12 octobre 2010	3.000	0
30 octobre 2008	7.000 (dont 2.000 attribuées en 2006 et n'ayant pas été définitivement acquises)	30 octobre 2010	30 octobre 2012	3.500	3.500
TOTAL	10.000	-	-	6.500	3.500

A la date du présent document d'information, 3.500 Actions Gratuites font l'objet d'une période de conservation et ne sont par conséquent pas visées par la présente Offre (telle que définie ci-après).

1.2 Activité de la Société

L'activité de la Société consiste en la vente de gaz naturel aux professionnels, aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux particuliers sur le territoire français.

A ces fins, les approvisionnements en gaz naturel de la Société sont pour partie assurés par le biais d'un contrat long terme conclu avec Eni S.p.A., qui représente aujourd'hui une part d'environ 70% du total des approvisionnements d'Altergaz. La part restante des volumes de gaz naturel est achetée sur le marché « SPOT ».

Au 30 septembre 2011, Altergaz comptait 95 salariés (contre 92 salariés au 31 décembre 2010).

1.3 Informations financières sélectionnées : comptes audités de la Société au 31 décembre 2010

Les informations financières suivantes sont établies sur la base des comptes audités de la Société au 31 décembre 2010.

1.3.1. Informations financières clés

Les chiffres ci-dessous sont exprimés en milliers d'euros.

	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2010
Capital social	18.906	18.906	22.587
Primes d'émission	12.905	12.905	26.708
Réserves	(10.842)	(10.547)	(6.080)
Report à nouveau			(3.544)
Résultat net	295	4.469	(31.981)
Fonds propres	21.263	25.732	7.690
Emprunts obligataires convertibles	22.865	22.865	10.966
Autres Emprunts	(680)	6.204	18.971
Trésorerie et valeurs mobilières de placement	(5.529)	(1.124)	(13.003)
Endettement financier net	16.655	27.944	16.933

1.3.2 Bilan

Actif (en k€)	31 décembre 2010		
	Brut	Amort & Provisions	Net
Immobilisations incorporelles	10.316	5.943	4.373
Immobilisations corporelles	1.216	317	899
Immobilisations financières	13.708	30	13.678
Total actif immobilisé	25.240	6.290	18.950
Stocks et encours	137.105	2.674	134.431
Clients et comptes rattachés	130.663	5.304	125.359
Autres créances et avances et acomptes versés sur commande	89.562	0	89.562
Actif circulant - divers	16.217	0	16.217
Charges constatées d'avance	587	0	587
Total actif circulant	374.134	7.978	366.156
Frais d'émission d'emprunt à étaler	116	0	116
TOTAL DE L'ACTIF	399.490	14.268	385.222

Passif (en k€)	31 décembre 2010
Capital social	22.587
Primes d'émission	26.708
Report à nouveau	(9.624)
Résultat de l'exercice	(31.981)
Total capitaux propres	7.690
Provisions pour risques et charges	2.928
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits et financiers divers	21.810
Emprunts obligataires convertibles	10.966
Fournisseurs et comptes rattachés	285.072
Dettes fiscales et sociales	26.000
Autres dettes	12.157
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18.598
Comptes de régularisation	1
Total dettes	374.604
Total du passif	385.222

1.3.3 Compte de résultat

Compte de Résultat (en k€)	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires net	602.818
Reprises sur amortissements et provisions; transferts de charges et autres produits	838
Achat de marchandises nets	(470.068)
Autres achats et charges externes	(138.658)
Salaires et charges sociales	(7.675)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5.095)
Dotations d'exploitation	(10.308)
Autres charges d'exploitation	(154)
Résultat d'exploitation	(28.302)
Résultat financier	(3.550)
Résultat courant avant impôts	(31.852)
Resultat (perte) exceptionnel(le)	(129)
Impôts sur le résultat	0
Résultat net	(31.981)

1.4 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

- Madame Maria Rita GALLI, nommée le 30 juin 2010 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'Altergaz appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Monsieur Marco DIOTTI, nommé le 30 juin 2010 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'Altergaz appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Monsieur Angelo ZACCARI, coopté en remplacement de Monsieur Alberto PEDRAZZINI le 13 janvier 2012 pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'Altergaz appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Monsieur Mauro Marco FANFONI, coopté en remplacement de Monsieur Mauro RINAUDO le 13 janvier 2012 pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'Altergaz appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Monsieur Frédéric ROMBAUT, nommé le 30 juin 2010 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'Altergaz appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Monsieur Cristian SIGNORETTO, nommé le 30 juin 2010 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'Altergaz appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; et
- Monsieur Jacques DEYIRMENDJIAN, nommé le 2 mars 2011 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'Altergaz appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La présidence du conseil d'administration est assurée par Monsieur Jacques DEYIRMENDJIAN.

Lors de sa réunion en date du 13 janvier 2012, le conseil d'administration d'Altergaz a désigné Monsieur Mauro Marco FANFONI en tant que directeur général, en remplacement de Monsieur Jacques DEYIRMENDJIAN.

1.5 Développements récents

Le 20 avril 2011, l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Altergaz a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et constaté que les pertes réalisées à l'issue dudit exercice étaient supérieures à la moitié du capital social.

Conformément à la réglementation applicable, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Altergaz réunie le 4 août 2011 a été appelée à se prononcer sur la continuation de l'activité de la Société, résolution qui a été adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Malgré un environnement économique et des conditions climatiques défavorables, ainsi que le gel des tarifs de vente du gaz applicables aux particuliers et aux collectivités par les pouvoirs publics français,

Altergaz a poursuivi sa progression sur le marché français du gaz naturel grâce à une offre compétitive et fiable au cours de l'exercice 2011.

Le 30 novembre 2011, les actionnaires d'Altergaz, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont résolu, à l'unanimité des voix exprimées, de déléguer au conseil d'administration la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois, aux dates qu'il appréciera, à des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions, d'un montant nominal maximum de 56 millions d'euros, pour une durée de 26 mois et en tout état de cause, pour un montant total ne pouvant excéder, prime d'émission incluse 160 millions d'euros.

II. PRESENTATION DE L'OFFRE

Conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'Article 4.2 de la note d'organisation du Marché Libre et des valeurs radiées du marché réglementé en date du 29 mars 2010 (la « **Note d'Organisation** »), Eni France, société par actions de droit néerlandais, dont le siège social est situé WTC - Tower B, Strawinskylaan 1725, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34277326, dont le capital est indirectement intégralement détenu par la société Eni S.p.A. société de droit italien, dont le siège social est situé Piazzale Enrico Mattei 1-00144 Rome, Italie, enregistrée sous le numéro 0090581106, propose aux actionnaires minoritaires de la société Altergaz d'acquérir la totalité des actions qu'ils détiennent dans la Société (collectivement, les « **Actions** » et individuellement, une « **Action** »), au prix de 71,99 euros par Action, à verser exclusivement en numéraire dans le cadre de l'offre volontaire de rachat d'actions décrite ci-après (l'« **Offre** »).

Dans la mesure où l'Initiateur détient d'ores et déjà une participation supérieure à 95% du capital de la Société, il demandera au terme de la Période d'Offre (telle que définie ci-après) à NYSE Euronext Paris, conformément à l'Article 4.2 alinéa 5 de la Note d'Organisation, le retrait de la négociation des actions de la Société inscrites au Marché Libre.

2.1 Contexte de l'Offre

Eni France est entrée au capital d'Altergaz en 2007 par le biais d'une augmentation de capital réservée, et a subséquemment accru sa participation dans la société pour atteindre 60%, notamment par l'acquisition des actions détenues par les fondateurs d'Altergaz.

Le 24 novembre 2011, Eni France a annoncé l'acquisition d'actions d'Altergaz précédemment détenues par certains actionnaires minoritaires, et l'accroissement de sa participation dans le capital de la Société de 60% à 98,09%.

A la date du présent document d'information, l'Initiateur détient 4.195.294 actions d'Altergaz, représentant 98,09% du capital et 99,82% des droits de vote de la Société.

Suite à ces acquisitions, et dans le contexte de l'intégration économique et opérationnelle de la Société au sein du groupe Eni, l'Initiateur considère que la cotation des actions sur le Marché Libre n'est plus justifiée, notamment au regard de leur liquidité limitée due au flottant réduit (environ 2% du capital).

2.2 Caractéristiques de l'Offre

2.2.1 Termes de l'Offre

L'Initiateur propose d'acquérir l'ensemble des Actions Altergaz des actionnaires minoritaires de la société qui souhaiteraient apporter leurs Actions à l'Offre pour un prix égal à 71,99 euros par Action apportée (le « **Prix de l'Offre** »).

L'Offre durera 25 jours de bourse, soit du 31 janvier 2012 inclus au 5 mars 2012 inclus (la « **Période d'Offre** »), conformément aux termes du paragraphe 5 de l'Article 4.2 de la Note d'Organisation.

L'Offre ne portera pas sur les Actions Gratuites attribuées au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux d'Altergaz, et dont la période de conservation n'aura pas expiré au terme de la Période d'Offre.

Les actionnaires minoritaires souhaitant apporter leurs Actions à l'Offre devront remettre à leur intermédiaire financier un ordre irrévocable avant l'expiration de la Période d'Offre, le 5 mars 2012.

Afin d'être en mesure d'apporter leurs Actions à l'Offre, les actionnaires minoritaires propriétaires d'Actions détenues au nominatif pur devront s'adresser au teneur du registre nominatif de la société Altergaz. Le teneur de registre nominatif adressera à chaque actionnaire un courrier détaillant la procédure d'apport des Actions à l'Offre.

Les Actions Altergaz présentées à l'Offre devront être libres de tout gage, nantissement ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété. L'Initiateur se réserve le droit d'écarter toute Action apportée qui ne répondrait pas à cette condition.

Les transactions sur les Actions pendant la Période d'Offre seront réalisées par le biais de NATIXIS, société anonyme au capital de 4.931.753.420.80 euros, dont le siège social se situe 30, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524, agissant en qualité d'agent centralisateur au nom et pour le compte de l'Initiateur.

Les frais de négociation (y compris les frais de courtage et TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs.

Le règlement-livraison interviendra au fur et à mesure de l'exécution des ordres, trois jours de négociation après chaque exécution.

Le transfert de propriété des Actions valablement apportées à l'Offre interviendra à la date d'inscription en compte de l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article L. 211-17 du Code monétaire et financier, tous les droits attachés à ces Actions, tels qu'existants à cette date, étant alors transférés à l'Initiateur.

A la suite de la clôture de l'Offre, les actions seront radiées du Marché Libre, après publication d'un avis par NYSE Euronext Paris.

2.2.2 Calendrier indicatif de l'Offre

31 janvier 2012	Ouverture de l'Offre
5 mars 2012	Clôture de l'Offre
9 mars 2012	Publication de l'avis de résultat de l'Offre par NYSE Euronext
12 mars 2012	Radiation de la cote du Marché Libre par NYSE Euronext

2.2.3 Restrictions concernant l'Offre hors de France

Le présent document d'information n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion du document d'information faite dans le cadre de l'Offre, peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent document d'information sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Il est précisé que l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou à des personnes situées ou résidant aux Etats-Unis et aucune acceptation de cette Offre ne peut provenir des Etats-Unis.

En conséquence, aucun exemplaire ou aucune copie du présent document d'information et aucun autre document relatif au présent document d'information ou à l'Offre ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit. Toute acceptation de l'Offre dont on pourrait supposer qu'elle résulterait d'une violation de ces restrictions ne serait pas valable. Tout actionnaire qui apportera ses titres à l'Offre sera considéré comme déclarant qu'il n'est pas situé ou résidant aux Etats-Unis et qu'il ne délivre pas d'ordre d'apport de titres depuis les Etats-Unis. Pour les besoins de la présente section, on entend par Etats-Unis, les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, ou l'un quelconque de ces Etats et le District de Columbia.

III. PRIX DE L'OFFRE

3.1 Méthode de valorisation

Le Prix de l'Offre est déterminé par l'Initiateur par référence à l'évolution du cours de bourse de l'action Altagaz sur le Marché Libre au cours des 6 mois précédant l'ouverture de l'Offre, et au prix acquitté par Eni France pour l'ensemble de ses acquisitions d'actions Altagaz sur le marché de gré à gré au cours de cette même période.

Les actions Altagaz sont admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0010047928.

Evolution du cours de l'action Altagaz au cours des 6 derniers mois :

Le tableau suivant présente les informations clé relatives aux variations du cours de l'action de la Société entre le 20 juillet 2011 et le 19 janvier 2012 (la « **Période de Référence** ») (source : NYSE Euronext Paris).

	Prix le plus bas	Prix le plus haut	Moyenne pondérée du prix de marché	Dernier cours de l'action Altagaz sur la Période de Référence
Date	16 décembre 2011	27 juillet 2011	-	19 janvier 2012
Prix (en euros)	40,14	83,56	71,17	50,00
Volume	483	949	221.821	234

Au cours des 6 mois précédant le 19 janvier 2012 (dernier jour de bourse de la Période de Référence), 221.821 actions Altagaz ont été échangées sur le Marché Libre, représentant environ 5,19% du capital de la Société, sur une période de 97 jours de bourse.

Le Prix de l'Offre représente

- **une prime de 1,15 % par rapport au cours moyen de l'action Altergaz pendant la Période de Référence ;**
- **une prime de 3,88 % par rapport au cours moyen de l'action Altergaz sur les 3 derniers mois de la Période de Référence ;**
- **une prime de 48,48 % par rapport au cours moyen de l'action Altergaz au cours du dernier mois de la Période de Référence ; et**
- **Une prime de 43,98 % par rapport au cours de clôture de l'action Altergaz le 19 janvier 2012.**

3.2 Documents relatifs à l'Offre

Les actionnaires d'Altergaz peuvent obtenir gratuitement une copie des documents suivants au siège social de la Société : le document d'information relatif à l'Offre, les derniers états financiers audités et la dernière version des statuts de la Société.

Ces documents peuvent également être consultés sur le site internet de la Société à l'adresse <http://www.altergaz.fr/>.

IV. INFORMATIONS SELECTIONNEES SUR L'INITIATEUR

L'Initiateur est une filiale à 100% de la société italienne Eni S.p.A., un des premiers opérateurs pétroliers et gaziers mondiaux, dont les actions sont cotées à la Bourse de Milan et sur le marché NYSE Euronext.

4.1 Informations sélectionnées concernant Eni S.p.A.

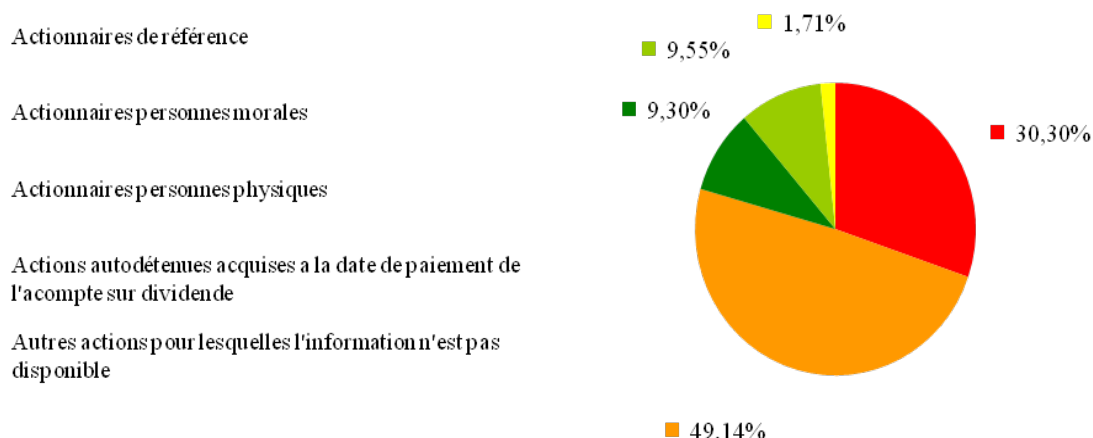
Eni S.p.A. est une société par actions de droit italien, enregistrée au Registre du Commerce de Rome, sous le numéro d'identification fiscale 00484960588, R.E.A. Rome, n° 756453, jusqu'au 31 décembre 2100. Sa durée peut être prolongée une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires. Le siège social d'Eni S.p.A. est situé à Rome (Italie) et la société compte deux succursales à San Donato Milanese (Milan, Italie). Le site internet d'Eni S.p.A. se trouve à l'adresse suivante : www.eni.com.

A la date du présent document d'information, le capital social d'Eni S.p.A. s'élève à 4.005.358.876,00 euros divisé en 4.005.358.876 actions ordinaires, détenues au nominatif et entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Les actions formant le capital d'Eni S.p.A. sont cotées sur le Milan Stock Exchange (Borsa Italiana S.p.A., qui est aujourd'hui intégrée au London Stock Exchange Group), et des *American Depositary Receipts* représentant chacun 2 actions émises par Eni S.p.A. sont cotés sur le marché NYSE Euronext. Les actions d'Eni S.p.A. sont cotées sous le code ISIN IT0003132476.

Au 22 septembre 2011, le capital social d'Eni S.p.A. se décomposait comme suit :

Structure actionnariale à la date de paiement de l'acompte sur dividende 2011
(22 septembre 2011)



4.2 Informations sur l'activité d'Eni S.p.A.

Eni S.p.A. est un acteur majeur du secteur de l'énergie, dont l'activité est centrée autour de la recherche, de la production, du transport, du traitement et de la vente de pétrole et de gaz.

Des informations complémentaires relatives à la société Eni S.p.A. et au groupe Eni peuvent être obtenues dans le document de référence publié par Eni S.p.A. sur son site internet à l'adresse <http://www.eni.com> (lesdites informations n'étant pas réputées faire partie intégrante du présent document d'information).

4.3 Informations sur l'activité d'Eni France au sein du groupe Eni

Eni France est une société par actions de droit néerlandais, dont le capital est intégralement détenu par Eni S.p.A., par le biais de sa filiale à 100% Eni International B.V.

A la date du présent document d'information, Eni France détient les participations suivantes :

- 98,09% du capital d'Altergaz ; et
- 17,00% du capital de la société Gaz De Bordeaux¹.

Eni France opère sur le segment des professionnels et de la vente aux particuliers par le biais de sa filiale Altergaz, et de sa participation au capital de la société Gaz de Bordeaux.

4.4 Objectifs et intentions de l'Initiateur

L'Initiateur a l'intention de conserver ses actions Altergaz, qui poursuivra ses activités dans un cadre strictement privé.

¹ Société par actions simplifiée au capital de 757.576 euros, dont le siège social est situé 6, Place Ravesies, 33300 Bordeaux, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro RCS 502 941 479.

4.5 Retrait de la cote

Compte tenu du faible flottant et donc de la liquidité réduite du titre, la présente Offre a pour objectif d'offrir aux actionnaires minoritaires d'Altergaz l'opportunité de céder leurs Actions avant le retrait de la cote sur le Marché Libre des actions d'Altergaz.